



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2272**

commune (s) :

objet : Fourniture et assistance technique au montage de pompes process pour l'UTVE de Lyon-sud et les stations d'épuration et de relèvement de la direction de l'eau - Marché composé de 3 lots - Autorisation de signer le marché, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 18 avril 2011**Décision n° B-2011-2272**

objet : **Fourniture et assistance technique au montage de pompes process pour l'UTVE de Lyon-sud et les stations d'épuration et de relèvement de la direction de l'eau - Marché composé de 3 lots - Autorisation de signer le marché, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la fourniture et à l'assistance technique au montage de pompes process pour l'Unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Lyon-sud et les stations d'épuration et de relèvement de la direction de l'eau.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : fourniture et assistance technique au montage de pompes doseuses de type Dosapro pour l'unité traitement et valorisation énergétique de Lyon-sud et les stations d'épuration et de relèvement de la direction de l'eau,
- lot n° 2 : fourniture et assistance technique au montage de pompes de transfert hydraulique de type Someflu pour l'unité traitement et valorisation énergétique de Lyon-Sud et les stations d'épuration et de relèvement de la direction de l'eau,
- lot n° 3 : fourniture et assistance technique au montage de pompes process de type Rheinhutte et Wernert pour l'unité traitement et valorisation énergétique de Lyon-sud.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 25 mars 2011, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : fourniture et assistance technique au montage de pompes doseuses de type Dosapro pour l'unité traitement et valorisation énergétique de Lyon-sud et les stations d'épuration et de relèvement de la direction de l'eau - société GMR Robinetterie, pour un montant total minimum 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC, et un montant maximum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC,
- lot n° 2 : fourniture et assistance technique au montage de pompes de transfert hydraulique de type Someflu pour l'unité traitement et valorisation énergétique de Lyon-Sud et les stations d'épuration et de relèvement de la direction de l'eau - société Someflu, pour un montant total minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC, et un montant maximum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC,

- lot n° 3 : fourniture et assistance technique au montage de pompes process de type Rheinhutte et Wernert pour l'unité traitement et valorisation énergétique de Lyon-sud - société Glynwed, pour un montant total minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC, et un montant maximum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : fourniture et assistance technique au montage de pompes doseuses de type Dosapro pour l'unité traitement et valorisation énergétique de Lyon-sud et les stations d'épuration et de relèvement de la direction de l'eau - société GMR Robinetterie, pour un montant total minimum de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC, et un montant maximum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC,

- lot n° 2 : fourniture et assistance technique au montage de pompes de transfert hydraulique de type Someflu pour l'unité traitement et valorisation énergétique de Lyon-sud et les stations d'épuration et de relèvement de la direction de l'eau - société Someflu, pour un montant total minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC, et un montant maximum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC,

- lot n° 3 : fourniture et assistance technique au montage de pompes process de type Rheinhutte et Wernert pour l'unité traitement et valorisation énergétique de Lyon-sud - société Glynwed, pour un montant minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC, et un montant total maximum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 606 800 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.